

COMMUNE DE BEYNOST	Référence dossier : N° PC00104322A0004M04	
	<i>Déposé le 15/02/2024, récépissé affiché en Mairie le 19/02/2024</i>	<i>Complété le 27/03/2024</i>
	<i>Par : Monsieur RELIFOX Yoann Demeurant à: 3 place Molière 69800 SAINT- PRIEST Sur un terrain sis : 162 Impasse Terre Chêne 01700 BEYNOST Refs cadastrales : Section AI-0275</i>	Surface de plancher : 0m² Description du projet : Piscine

Madame le Maire,

VU la demande susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,

VU la délibération du Conseil Municipal de BEYNOST, en date du 26/11/2020, instituant la Taxe d'Aménagement,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/12/2019, et notamment le règlement de la zone U, secteur résidentiel, densité 6,

VU le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/01/2006 ;

VU le permis de construire n°PC00104322A0004 autorisé le 05/07/2022, transféré le 14/12/2022 et modifié le 03/11/2022 et le 15/12/2022 pour la construction d'une maison individuelle,

VU les pièces complémentaires déposées le 27/03/2024 et le 11/04/2024,

CONSIDERANT que le projet est situé en zone Bleue Bi du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN),

Considérant l'article U.2.1 du règlement du plan local d'urbanisme selon lequel les constructions doivent s'implanter avec un retrait minimum de 4 mètres vis-à-vis des limites séparatives,

Considérant que le projet est implanté à 3.5mètres de la limite séparative Sud,

Considérant que le projet ne respecte pas l'article susvisé,

A R R Ê T E

Le permis de construire modificatif est REFUSE pour les travaux décrits dans la demande susvisée.

BEYNOST, le 25/04/2024

Le Maire
Caroline TERRIER

